

NOUVEAU CÂBLE SOUS-MARIN ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

Le ministre des Communications, M. Eric W. Kierans a annoncé la signature d'un accord entre la Société canadienne des télécommunications transmarines et les Postes britanniques, pour la construction d'un nouveau câble téléphonique sous-marin, d'une très grande capacité, qui reliera le Canada et la Grande-Bretagne.

Voici le texte de la déclaration de M. Kierans, à la Chambre des communes, le 29 mars:

...La décision de construire le nouveau câble, cantat-2, se fonde sur les prévisions d'une croissance du marché de circuits transatlantiques, de 20 pour cent par an, pour les 15 prochaines années. On pense que la demande du Canada atteindra ainsi le chiffre de 4600 circuits vers 1985. L'augmentation de la composition directe de pays à pays, des deux côtés de l'Atlantique constitue un élément dynamique de cette croissance.

Cette entreprise bilatérale dans laquelle les investissements canadiens seront de l'ordre de 37 millions de dollars, fournira 1,800 nouveaux circuits téléphoniques sur le trajet de l'Atlantique Nord, entre le Canada, la Grande-Bretagne et l'Europe. Pour donner une idée de l'envergure de ce projet, disons que cantat-2 aura 400 circuits de plus que tous les câbles transatlantiques existants, qu'ils aboutissent dans notre pays ou aux États-Unis. Le coût du projet sera partagé également entre la SCTT et les Postes britanniques.

La mise en service de ce nouveau câble à grande capacité, qui reliera le Canada, d'un point en Nouvelle-Écosse, à l'Europe, en un point des Cornouailles, est prévue pour le début de 1974.

Cette nouvelle installation s'ajoutera aux cir-

cuits par câble et par satellite que la SCTT utilise actuellement pour assurer des télécommunications fiables et économiques entre le Canada et l'Europe. Cette entreprise, qui résulte de plusieurs mois de négociations entre la SCTT, les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Communications et leurs homologues britanniques, comporte d'importants avantages pour le Canada.

Parmi ceux-ci, on peut citer:

Une route commerciale de remplacement des circuits transatlantiques fournis par Intelsat, consortium international dont la SCTT est actionnaire; une variété de technologies, qui signifie une plus grande sécurité pour nos communications transatlantiques; en d'autres termes, les dangers qui peuvent menacer les communications par satellite, comme les orages solaires, n'exercent pas d'influence sur les systèmes sous-marins;

un système compatible avec le système national de communication qui sera exploité par Télésat Canada; étant donné les retards qu'entraîne la transmission d'un signal en direction, puis en provenance d'un satellite placé à 22,000 milles au-dessus de la Terre, il n'est pas souhaitable de transmettre une conversation téléphonique par l'intermédiaire de deux bonds de satellite; cependant, il est tout à fait possible de combiner une transmission par câble transatlantique et une transmission par un satellite national.

Le nouveau câble fournira donc aux Canadiens des liaisons de télécommunication plus souples et plus fiables avec l'Europe.

INSTAURATION DU CODE POSTAL

C'est le 1er avril, à Ottawa, que le code postal a été inauguré au Canada.

D'ici au début de 1974, le code fera partie de chaque adresse postale canadienne de façon permanente. Le nouveau système sera instauré au Manitoba l'automne prochain. Viendront ensuite, la Saskatchewan, au printemps de 1972, les provinces atlantiques, à l'automne, et à la fin de l'année, la Colombie-Britannique. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest posséderont leur code au printemps de 1973, puis le Québec et le reste de l'Ontario, au début de 1974.

Le code se compose de caractères alphanumériques de composition uniforme, à savoir ANA NAN. Le "A", représente une lettre de l'alphabet, et le "N", un chiffre allant de 0 à 9. Un espace sépare les trois premiers caractères des trois derniers, par exemple: K2P OB6.

Le code renferme nombre de renseignements et peut même désigner un côté de rue compris entre deux intersections ou des éléments encore plus précis dans certains cas.

Le code a été conçu pour une durée d'au moins 30 ans, mais il servira probablement beaucoup plus longtemps; il est assez flexible pour faire face à l'accroissement et au déplacement de la population.

Pour assurer le bon fonctionnement du code postal dans tout le Canada, les Postes affecteront une somme de quelque 60 à 70 millions de dollars au poste de l'équipement, au cours des cinq prochaines années, dans les quinze villes où 85 pour cent de tout le courrier d'origine locale est déposé, soit Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, et Victoria.

Le courrier qui ne portera pas le code devra être trié manuellement.